

Conseil d'orientation

Réunion du 22 novembre 2017

Relevé de décisions

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéfan LOLLIVIER le mercredi 22 novembre 2017 à 09h30 dans les locaux de l'INHESJ à Paris.

Étaient présents :

- **Monsieur Stéfan LOLLIVIER**, inspecteur général de l'INSEE, président du conseil d'orientation
- **Monsieur Jean-Pierre TRIPET**, président du syndicat national des entreprises de sécurité
- **Monsieur Sébastien BRACH**, trésorier adjoint de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation
- **Monsieur Franck TANIFEANI**, directeur général de l'association pour la réadaptation sociale nationale
- **Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE**, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université de Strasbourg
- **Monsieur Christian MOUHANNA**, directeur du centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales
- **Madame Haritini MATSOPOULOU**, professeure de droit privé, directrice de l'Institut d'Études Judiciaires, Université Paris-Sud
- **Monsieur Jean-François CORDET**, président de l'Observatoire national de la politique de la ville
- **Madame Marie CLERC**, division conditions de vie des ménages, INSEE
- **Monsieur Marc BAUDET**, conseiller stratégie et prospective, Cabinet du directeur général de la police nationale, Direction générale de la police nationale
- **Colonel Guilhem POIRIER-COUTENSAIS**, bureau de contrôle de gestion, de l'évaluation et de la performance, Direction générale de la gendarmerie nationale
- **Monsieur François CLANCHE**, responsable du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, ministère de l'Intérieur
- **Madame Christine CHAMBAZ**, chargée de la Sous-direction de la statistique et des études, secrétariat général, ministère de la Justice
- **Monsieur Fabrice FUSSY**, chef de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, représentant le ministre chargé des transports

- **Madame Brigitte BACCAINI**, sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques, Commissariat général à l'égalité des territoires
- **Monsieur Jean-Pierre LAFFITE**, secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et la radicalisation, représentant le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance
- **Madame Hélène CAZAUX-CHARLES**, directrice de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, et **Monsieur Frédéric DESAUNETTES**, directeur-adjoint
- **Monsieur Christophe SOULLEZ**, chef de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
- **Monsieur Vincent DELBECQUE**, adjoint responsable des études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
- **Monsieur Olivier GOURDON**, responsable administratif et chargé des relations partenariales à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
- **Monsieur Cédric MONTAGNER**, assistant administratif à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

1. Intervention liminaire de Stéfán LOLLIVIER, président du COR

Stéfán LOLLIVIER accueille les participants et présente les points à l'ordre du jour avant de tenir quelques propos liminaires.

Le *quorum* n'étant pas atteint, le règlement intérieur ne pourra être voté durant la session, mais les échanges restent possibles sur ce thème.

Un délai d'un mois, jusqu'au 22 décembre, est donné pour recueillir les dernières observations et valider le projet final de compte-rendu de la réunion du 19 avril 2017, diffusé par courriel.

Le président du COR présente les éléments positifs de l'actualité de l'ONDRP. Tout d'abord, la diffusion de différents éléments chiffrés dans les études n'a pas créé de polémique ce qui permet de faire progresser le débat public. Certaines publications ont été très bien accueillies, comme les agressions contre les forces de l'ordre et les agressions contre les pompiers, évoquées dans la presse. Les conclusions de ces études n'ont pas été déformées.

Stéfán Lollivier salue la première publication sur la thématique de la traite des êtres humains par l'ONDRP en collaboration avec la MIPROF et le secteur associatif.

Un partenariat a été engagé avec le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il devrait permettre de réaliser un état des lieux sur le sexisme en France. De même la publication sur les injures racistes et homophobes, basée sur l'enquête CVS, a fortement intéressé la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

La construction par le SSMSI de bases de données sur des éléments de profil des mis en cause, comme les éléments relatifs aux victimes et au lieu de commission, et leur mise à disposition de l'ONDRP, est également saluée.

Quelques points supplémentaires sont évoqués. Tout d'abord sur un aspect budgétaire, l'ONDRP a perdu deux personnels sur l'équipe qui comptait 12 postes, ce qui obère sa capacité opérationnelle. Ensuite, les difficultés rencontrées avec la SDSE, relative aux productions de fichiers est ralentie par l'aspect décisionnel, ce qui est préjudiciable tandis qu'une directive européenne prescrit l'accès aux données aux administrations et aux chercheurs. Des progrès sont à réaliser dans le domaine de la statistique publique, et pas seulement dans le domaine de la sécurité et de la délinquance. Enfin Stéfán LOLLIVIER souhaite saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par Cyril Rizk, attaché principal de l'INSEE et responsable des études statistiques à l'Observatoire, qui a quitté ses fonctions en septembre.

Le président du COR indique que le plan stratégique de l'INHESJ sera bientôt adopté, et propose à Madame CAZAUX-CHARLES d'en rappeler les éléments.

Madame CAZAUX-CHARLES confirme que ce plan doit être validé en conseil d'administration la semaine suivante. Le document de travail présenté est articulé autour de 4 axes.

Primo, l'utilité de la dimension interministérielle de l'Institut lui permet de se positionner légitimement sur le *continuum* Intérieur-Justice comme levier de l'action publique. Les exemples nécessitant la prise en compte de cette double dimension « Intérieur » et

« Justice » sont nombreux, que ce soit dans le domaine de la procédure pénale, de la cybercriminalité ou encore des nouvelles technologies avec la question des algorithmes. Cette préoccupation est aussi présente au niveau gouvernemental, puisque la réorganisation des tâches et mission des officiers de police judiciaire implique les deux ministères de l'Intérieur et de la Justice. Ce dernier invite également les partenaires en juridiction pour redéfinir la procédure pénale.

En second lieu, l'année 2017 a révélé l'Institut comme un acteur de formation de référence, puisque la formation à la gestion de crise devient validante pour les hauts cadres de l'Etat. Le département Intelligence et sécurité économiques de l'Institut a été désigné pour façonner la norme ISO concernant la sécurité des entreprises, conjointement avec le Club des directeurs de sécurité & de sûreté des entreprises (CDSE). La formation « Sécurité et Justice » monte en gamme, avec un programme ancré dans les ministères de l'Intérieur et de la Justice puisque construit sous l'égide des directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales, des directeurs de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, et intégrant les corps d'inspection.

Ensuite, en 2018, afin d'enrichir la mission historique de réflexion sur les statistiques en matière de sécurité et justice, l'Institut développera la prospective et les recherches en sciences humaines, ce qui devrait en amplifier le rayonnement. Le département Etudes et recherche et l'ONDRP sont concernés par cette nouvelle dimension.

Enfin, après avoir observé des difficultés sur le budget de l'Institut, le plan de consolidation du modèle économique a fonctionné puisque le choix d'augmenter les ressources et de diminuer les coûts (notamment d'effectifs et par un redéploiement des personnels) a permis de réaliser un budget à l'équilibre. Cet équilibre autorise la montée en gamme sur la recherche et la prospective, ce qui permet d'accepter et de revendiquer des missions non rentables.

2. Adoption du règlement intérieur du COR

Stéfan LOLLIVIER indique que le *quorum* n'étant pas atteint, le projet de règlement intérieur ne pourra être validé mais la lecture du projet définitif (en annexe), prenant en compte la majorité des remarques émises lors des débats est faite. Un vote électronique sera ensuite mis en place pour la fin de l'année.

3. Echanges sur la mise en œuvre du rapport des représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche

La lecture de l'article 12, relatif à la remise d'un rapport par les représentants de l'enseignement supérieur et la recherche suscite des échanges. Stéfan LOLLIVIER indique que le président du COR ne devra pas être impliqué dans la rédaction de ce document qui a vocation à être débattu en séance. Il s'agit de livrer des lignes de cadrage, comme l'équilibre entre les sujets traités dans les publications de l'ONDRP, des réflexions stratégiques sur les thèmes abordés ou la répartition des intervenants.

Les chercheurs sont les plus à même d'avoir cette vision prospective sur les sujets d'avenir.

Christian MOUHANNA indique que la principale difficulté réside dans la capacité à travailler ensemble : les membres en charge du rapport sont géographiquement disséminés, et les échanges courriel ou téléphoniques ne suffisent pas. Il souligne également que l'objectif n'est pas de reprendre les publications, qui ont déjà fait l'objet de remarques par l'ensemble des membres du COR avant leur diffusion mais plutôt d'avoir une vision globale stratégique, au-delà de la prise en compte des numéros un à un, ce qui demande du temps.

Stéfan LOLLIVIER propose la prise en charge financière d'au plus deux réunions en présentiel à cet effet.

Christian MOUHANNA ajoute que la fin d'année civile est une période traditionnellement chargée pour les universitaires, et qu'il serait plutôt opportun de décaler la remise du document traitant d'une année N au printemps de l'année N+1.

Christophe SOULLEZ indique que le rapport d'activité 2016 de l'ONDRP a été terminé tard dans l'année 2017. Ce document pourrait utilement servir de support aux chercheurs pour la rédaction du rapport. Un effort particulier sera fourni afin de mettre à disposition des représentants de l'enseignement supérieur et la recherche le rapport d'activité 2017 dès la fin du mois de janvier 2018.

Haritini MATSOPOULOU estime que dans ces conditions, il serait possible de s'engager pour présenter le rapport synthétique, constitué d'orientations, lors de la prochaine réunion du COR, en avril 2018.

Madame LEBLOIS-HAPPE souligne que dès lors qu'une échéance est fixée, il est possible de mettre en place un « rétro-planning ». Idéalement la première réunion du groupe de chercheurs devrait se tenir en février.

Hélène CAZAUX-CHARLES précise que le document remis pourrait s'inspirer du rapport du conseil scientifique de l'INHESJ, afin de conserver une cohérence dans les documents de l'Institut.

4. Présentation du mode de diffusion de l'enquête CVS 2017

Christophe SOULLEZ dévoile la publication CVS qui cette année a été revue à la fois dans sa forme et au niveau du contenu, et dont les résultats seront présentés en conférence de presse le 7 décembre.

L'ouvrage comporte davantage d'infographies. Une fiche a été rédigée pour chaque type d'atteinte en plus des éléments relatifs à la perception de l'insécurité et l'observation des phénomènes de délinquance. Chacune est agrémentée d'un résumé, de chiffres clés, d'un encart « en savoir plus » permettant de consulter les publications de l'ONDRP sur le sujet, et une rubrique « hors champ » permettant un focus sur un aspect de la victimation. Une synthèse générale vient compléter l'ouvrage.

Les principaux résultats sont présentés, et Stéfan LOLLIVIER souligne la progression de la cybercriminalité concernant les escroqueries bancaires, dans des proportions importantes. Hélène CAZAUX-CHARLES abonde et souligne que le succès de ces procédés provient probablement du faible risque couru et des montants importants qu'ils

engendrent : en prélevant une somme dérisoire sur plusieurs milliers de comptes, on arrive très rapidement à d'importants gains.

François CLANCHE approuve la présentation des chiffres 2017 et ajoute concernant la cybercriminalité qu'il convient de dissocier les atteintes aux systèmes de données et l'utilisation de moyens de communications modernes pour commettre des infractions ayant toujours existé. L'enquête CVS aborde les débits frauduleux sur compte bancaire, qui sont des escroqueries et ne font pas partie *stricto sensu* du spectre de la cyberdélinquance.

Il observe que la présentation des résultats de l'enquête CVS 2017 s'est enrichie des données relatives aux types de victimes, ce qui constitue une grande évolution. Il estime que la réorientation de la publication de l'ONDRP réduit la complémentarité qui existait jusqu'à l'an passé avec les rapports du SSMSI. Une piste facilitant la compréhension des lecteurs serait d'homogénéiser le choix du nombre d'année de résultats CVS utilisés.

Par ailleurs, François CLANCHE déplore que les résultats de cette enquête soient publiés en décembre. Ils auraient plus d'impact dans le débat public en étant livrés un à deux mois plus tôt.

Stéfan LOLLIVIER approuve le principe d'une diffusion anticipée, sous réserve de bien gérer les risques engendrés, car l'erreur n'est pas permise.

Vincent DELBECQUE rappelle que la date de parution des résultats dépend en premier lieu de la date de livraison des données par l'INSEE et du délai de modification du périmètre d'exploitation (cette année, certaines modifications ont été apportées dans la première semaine de novembre).

Christophe SOULLEZ indique qu'il est très difficile de donner une date butoir tant l'exploitation et le traitement sont des opérations compliquées.

5. Projets 2018

Concernant les projets de publication 2018, Christophe SOULLEZ confirme la poursuite de la ligne directrice fixée depuis deux ans, c'est-à-dire l'exploitation des données détenues, et les partenariats avec des services opérationnels, y compris du ministère de la Justice.

De plus, trois études figurant au programme de travail 2017 ne seront publiées qu'au début de l'année 2018, elles concernent d'abord un partenariat avec la DSPAP sur les bandes à Paris et en petite couronne, ensuite les opinions de nos concitoyens face à la justice, qui exploite les réponses à une question fermée relative à la perception de la justice. Enfin, une publication abordera l'exploitation des champs ouverts (par analyse textuelle) sur l'opinion sur le système judiciaire des personnes interrogées.

Figurent au programme de travail 2018 :

- Une étude sur la contextualisation de la violence contre les forces de police en Seine-Saint-Denis, à partir des procédures clôturées par le parquet du tribunal de grande instance de Bobigny. Une convention de partenariat a été transmise.

- L'exploitation de 20 années de données du fichier Salvac regroupant des informations sur les crimes sériels et qui devrait permettre une analyse descriptive de certaines atteintes (en collaboration avec le DCPJ et l'OCRVP).
- Un partenariat avec la Cour d'appel de Paris pour analyser les condamnations pour terrorisme depuis 20 ans (1500 dossiers). Outre l'étude de l'évolution du profil des personnes condamnées, ce partenariat devrait permettre de constituer une base de données pérenne utilisable par le parquet général. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement auprès du CSFRS.
- L'analyse de la base de données du SSMSI relative aux auteurs d'infractions devrait permettre une étude sur les femmes auteurs d'homicides.
- une étude sur les injures sexistes, en lien avec le Haut-commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Les homicides dans les territoires ultra-marins, qui a pour ambition d'étendre l'étude réalisée avec l'IML de Pointe à Pitre à toute la zone des Antilles, et d'ajouter aux données IML les données de la police judiciaire et des parquets.
- La réponse à une sollicitation de la DSPAP concernant les vols réalisés avec violence en lien avec les distributeurs automatiques de billets et les guichets automatiques de banque, avec la mise en place d'un algorithme permettant de mettre en exergue les territoires les plus touchés par certaines infractions.
- Une collaboration avec la Préfecture de police de Paris, à visée opérationnelle, concernant les réseaux de transport en Ile de France et basée sur l'exploitation de la base GIROS. Elle porte sur l'effet des mesures prises dans le réseau et le transfert de la délinquance en surface.
- La thématique des « vols fausse qualité » en partenariat avec la cellule CORAIL de la Préfecture de police de Paris devrait voir le jour en 2018, avec l'objectif d'étendre l'analyse aux régions en 2019.
- La construction d'une base de données en partenariat avec la DGGN et l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante afin de réaliser une analyse descriptive d'après les procédures réalisées.
- Un article de recherche concernant les facteurs de recours à la violence lors d'un vol à main armée, ainsi que le mode opératoire.
- La livraison de l'étude relative aux réponses pénales au sujet de l'injonction de soin, après un partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire et la fédération des CRIAVS. La collecte des données dans les SPIP a débuté.
- La réalisation d'un projet d'analyse prédictive avec la Préfecture de police de Paris, sur le modèle « RTM » de l'université de *Rutgers* afin de déterminer si certains lieux ou environnements de sa zone de compétence territoriale peuvent expliquer la commission d'une infraction.
- Un projet sur l'homicide en Europe (EHM) en partenariat avec des universités aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande qui disposent de données très complètes sur

l'homicide et qui devrait permettre d'effectuer des comparaisons sur ce phénomène.

Stéfan LOLLIVIER estime qu'il serait opportun de pouvoir obtenir les données de la délinquance au lieu de commission.

François CLANCHE indique qu'une base de données géolocalisées (à partir de la base Iris de l'Insee) des faits constatés en 2016 est en cours d'exploitation au SSMSI. Les premiers résultats devraient être rendus publics l'année prochaine, avec les résultats de l'enquête CVS 2017.

Stéfan LOLLIVIER félicite le chef du SSMSI pour ces données contextuelles, dont l'absence jusqu'à présent était préjudiciable. Il souligne également que la problématique opérationnelle est un gros atout pour l'ONDRP, notamment pour les partenariats obtenus avec l'autorité judiciaire. Le président du COR laisse ensuite la parole pour les éventuelles questions sur les points abordés.

François CLANCHE précise que les données sont mises à disposition des intervenants et chercheurs du monde académique, sous convention et anonymisées le cas échéant, mais certaines bases (localisation des faits à la commune pour 2015/2016, les caractéristiques des victimes pour la même période ou encore une base concernant les personnes mises en cause par les services de police et les unités de gendarmerie) permettent de connaître plus d'éléments que l'état 4001. Les conventions prévoient que ce soit à l'utilisateur de limiter les risques d'identification pour respecter la loi informatique. Un dialogue concret doit être mis en place afin de progresser sur le sujet.

Christine CHAMBAZ précise qu'il y a une condition restrictive dans la loi informatique de 1978, qui prévoit un cadre légal d'accès aux données, mais pas de traitement de ces données. En pratique, il faudrait accueillir les chercheurs directement dans le service d'accès aux données.

Pour Christian MOUHANNA, cela se discute, car dans de nombreux exemples récents, les blocages de l'accès aux données venaient du ministère de l'Intérieur.

Pour terminer, Christophe SOULLEZ signale le départ de Vincent DELBECQUE, et le remercie chaleureusement pour tout le travail effectué, les processus mis en place et son investissement dans l'exploitation de l'enquête CVS.

Les débats n'appelant plus de question, d'observation ou de remarque, le président du COR remercie l'ensemble de ses membres puis lève la séance.